

Question écrite

de M. Pascal Holenweg

Concerne: impact d'une réduction du temps de travail sur la masse salariale

Le Conseil administratif peut-il nous fournir une évaluation de l'impact qu'aurait sur la masse salariale prévue au budget 1999 une réduction du temps de travail du personnel municipal de 7 heures hebdomadaires (soit un passage de 39 à 32 heures hebdomadaires), appliquée dès le 1er juillet 1999 et accompagnée d'une réduction des salaires mensuels et des annuités selon les critères suivants:

1. Jusqu'à la classe 07 y compris: pas de réduction de salaire.
2. Réduction de salaire de:
 - 1% pour la classe 08,
 - 2% pour la classe 09,
 - 3% pour la classe 10,
 - et ainsi de suite à raison de 1% supplémentaire par classe, jusqu'à 18% pour la classe 25.